

LE MAG

mini



Le jour se lève sur la plaine des Guis



17 Mars 2020 - 17 Mars 2021

Une année de confinements ... en couvre-feux !



La boîte aux lettres s'écrit en « drive » ...



Saint Julien
LE MontAGnier

La force orange se renforce !

LE MOT DU MAIRE

Habituellement, lorsque le printemps s'installe, c'est le signe d'un renouveau, d'une renaissance. Nous retrouvons nos activités extérieures et revoyons bien volontiers nos amis pour profiter du retour des beaux jours. Mais voilà, depuis l'an dernier, les printemps se suivent et, malheureusement se ressemblent, ai-je envie de vous dire. L'issue favorable à cette situation sanitaire que nous subissons, n'a jamais été aussi incertaine.

Nous devons rester prudents et poursuivre nos efforts pour lutter, à notre échelle, contre la pandémie. Bien sûr, nous sommes toutes et tous exaspérés par ces contraintes qui rythment notre quotidien. Exaspérés par cette distance physique et le port du masque qui sont devenus la norme vitale qui ne nous permettent pas de vivre normalement.

Mais ce n'est pas parce que nous vivons à la campagne que nous pouvons nous croire invulnérables. Les cas de COVID n'y sont pas si rares. Alors, même si les tentations sont fortes, je vous demande de ne pas relâcher votre vigilance et de veiller à continuer à appliquer les gestes barrières pour prendre soin de vous et aussi des autres. Je constate trop souvent des attitudes qui sont inconvenantes et irresponsables, en cette période où notre département, notre région, notre pays sont aux portes d'un reconfinement. Nos hôpitaux et leurs personnels soignants sont au bord de l'implosion parce qu'ils ne peuvent plus faire face aux malades COVID qui affluent et sont dans l'obligation de déprogrammer des interventions tant attendues par les autres patients.

On me parle souvent de privation de liberté. Cela peut être vécu ainsi, mais la liberté de chacun commence par le respect du groupe et des règles dans lesquels on vit. Pour une société durable et stable, il n'y a pas d'alternative, sauf à vouloir l'anarchie avec sa méprise des règles, ou une dictature, qui méprise les libertés pour que chacun rentre avec violence dans un moule bien défini. A ce titre, vous avez sans doute pu lire sur la route ou sur des murs que certains courageux nocturnes m'attribuent le titre de dictateur. C'est sans doute parce qu'elles se cantonnent au cadre légal que mes positions parfois dérangeant. Cependant si une gouvernance réglementaire et démocratique est perçue ainsi par quelques-uns de nos concitoyens, je peux leur proposer un séjour en Corée du Nord. Ils pourront s'adonner (si une sortie de nuit est envisageable) à taguer sur les murs tout le bien qu'ils pensent de Kim Jong-Un. A n'en point douter, ils chercheront à prendre rapidement le premier billet retour pour la ... « dictature Saint-Juliennoise »!

Emmanuel HUGOU – Votre Maire

HOMMAGE à Jean FAURE (1958-2021)



Jean est parti au mois de janvier. Il était un enfant du pays apprécié de tous. Son implication dans le monde associatif (Président fondateur de la Section Tennis de Table, Chef de Chœur de la chorale du village, Président du Chœur de Thélème, adhérent d'Autour du Grand Chêne) est sans égal. Passionné, il aimait nous transmettre ses connaissances et son savoir-faire. Merci Jean pour tous ces moments d'échanges que tu as partagés avec nous, ta gentillesse communicative va nous manquer.

*N°2 Avril 2021 - Ont participé à la rédaction/relecture de ce bulletin : E. HUGOU – B. CHALLIER – A. RUIZ – S. FANGUIAIRE – P. BONESSO – M. SCHILLINGER – A. THOUROUDE – J. CHAIX – C. LECLERC.
Directeur de la publication : E. HUGOU, Maire.*

NOTRE PATRIMOINE



L'Aqueduc du Canal du Verdon

Si vous allez vous promener du côté du hameau de Malaurie, en vous dirigeant vers les gorges de Malavalasse, vous rencontrerez cet édifice majestueux.

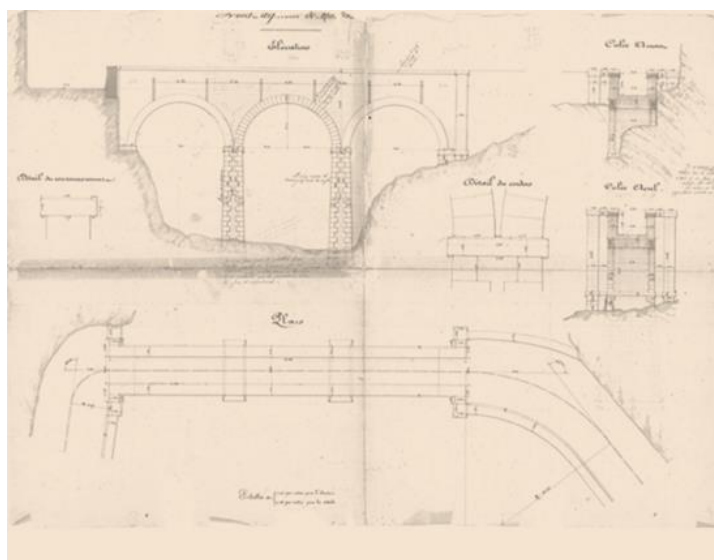
Le Canal du Verdon a été construit entre 1860 et 1870 par la Société du Canal du Verdon. Le départ du Canal se situe au niveau de Quinson. Il est aussi connu sous le nom de Canal d'Aix. Il porte ce nom puisque c'est l'Empereur Napoléon III qui a commandé sa construction pour apporter l'eau en Pays d'Aix, notamment au barrage de ZOLA qui porte le nom de son architecte père d'Émile ZOLA.



A quelques mètres de l'ouvrage, on trouve les vannes de régulation de l'eau encore en bon état de conservation. L'aqueduc mesure plus de 19 mètres de haut, bâti en pierres de taille. Ce canal a été désaffecté depuis la création du nouveau canal par la Société du Canal de Provence.

Cet ouvrage a été rétrocédé à la commune par la Société du Canal de Provence. Dans leurs archives il est nommé « Aqueduc de Malaurie » et sur la commune il est connu sous le nom du « Grand Pont ».

Ci-contre, le plan retrouvé dans les archives de la Société du Canal de Provence



Suite à l'appel à communes volontaires du Parc Naturel Régional du Verdon, la commune a proposé différents projets de chantiers de restauration du patrimoine bâti. C'est la restauration de l'Aqueduc qui a été retenue par rapport à l'aspect patrimonial de l'édifice, mais aussi pour la mise en sécurité du site, certaines pierres de taille se déchaussent sous les voutes.

Le Parc accompagnera la commune sur l'étude de la faisabilité de ce projet.

A L'HONNEUR

Comité Communal Feux de Forêt (CCFF)

Le Comité Communal Feux de Forêt de Saint-Julien le Montagnier a été créé en 1981 sous la direction de Monsieur DONNARD. Lui ont succédé René MAILLE en 1992, Roger PACCHINI (2000-2014) et Jean-Pierre FITY (depuis 2015).

A ce jour 18 bénévoles, hommes et femmes forment les binômes d'équippers qui patrouillent et surveillent nos massifs de mi-juin à mi-septembre selon les directives préfectorales.

Le CCFF dispose de deux véhicules porteurs d'eau en relation radio avec le « Réseau VARorange » et le « Réseau Pompiers ». Chaque véhicule est armé de deux patrouilleurs.

Les missions du CCFF sont :

- Informer et sensibiliser le public,
- Dissuader,
- Surveiller les massifs forestiers de la commune. En cas de fumées suspectes ou de départs de feux, la patrouille remonte les informations aux tours de guet pour le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours.

Ses missions complémentaires :

- Reconnaissance d'éventuels départs de feux à la demande des tours de guet,
- Intervention sur feux naissants,
- S'assurer que les voies d'accès soient dégagées pour les véhicules d'interventions,
- Guider les véhicules de secours sur demande du Commandant des Opérations Secours.

Des bénévoles, hommes et femmes, engagés pour la protection de nos forêts.

Les bénévoles du CCFF conseillent les administrés sur les OLD (cf. page ci-contre) et vérifient les autorisations de brûlage. Ils sensibilisent la population à la connaissance et au respect de la forêt.



Le CCFF de Saint-Julien en 2020 c'est :

108 patrouilles estivales

3120 km parcourus

Des patrouilles confinement COVID lors des périodes de fermeture des massifs.

Rejoignez le CCFF, contactez Jean-Pierre FITY Pdt Délégué : ccff.jpf@gmail.com

L'AMICALE DU CCFF

Créée le 28 janvier 2018, présidée par Francis SASSOLI, elle apporte son soutien moral et matériel aux membres du CCFF.

Elle s'est illustrée lors des diverses manifestations associatives ou municipales sur notre commune.

En accord avec les enseignants de l'École, un module de sensibilisation au respect de la nature et sur l'utilité du CCFF a été élaboré pour une présentation en classe. Les moyens de lutte du CCFF mais aussi ceux des pompiers seront évoqués.



Une journée d'exercice avant la saison.



Le Bureau de l'Amicale en 2019

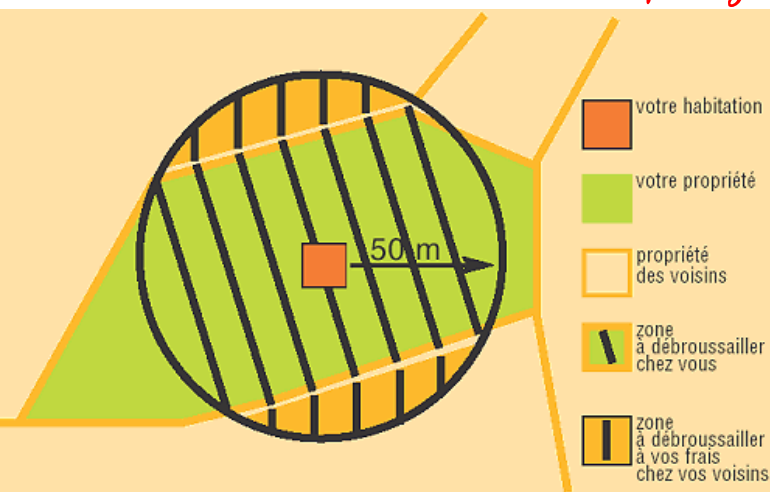
Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

Sur notre commune, environ 900 habitations sur 1300 (2 sur 3 !) sont concernées par cette obligation légale de débroussaillage. Certains terrains non bâtis lorsqu'ils sont situés en zones urbaines peuvent aussi y être soumis.

Parce qu'elle réduit la quantité de végétaux combustibles et diminue les risques de propagation d'incendies, cette opération est extrêmement importante. Le feu ne pouvant plus s'y propager, elle a un double intérêt puisqu'elle protège votre habitation mais aussi les espaces boisés voisins. Les interventions des pompiers sont également facilitées car les moyens mobilisés (humains et matériels) seront moins importants. C'est protéger sa famille et les personnels de lutte contre les incendies.

C'est un acte qui rentre dans le cadre de préservation de la biodiversité et l'environnement.

Je débrousaille = Je protège ma maison et ma famille !



Savoir bien débroussailler Pour ne pas brûler !!

Comment débroussailler ?

- Espacer les arbres dans la zone des 50 mètres à débroussailler,
- Élaguer sur une hauteur de 2 mètres les arbres à conserver,
- Tenir les branches éloignées à plus de 3 mètres d'une ouverture ou d'une toiture,
- Tenir les haies continues à plus de 3 mètres des constructions,
- Couper et éliminer les arbustes pour éviter que le feu s'y propage,
- Couper et éliminer tous les bois morts,
- Éliminer les végétaux coupés par broyage ou compostage.

A savoir :

Débroussailler ce n'est pas défricher !

Si les 50 mètres qui vous concernent empiètent sur un terrain voisin non bâti, il vous incombe de le débroussailler. Vous devez demander l'accord du propriétaire par lettre recommandée. S'il ne vous répond pas dans un délai d'un mois, ou refuse que vous pénétriez sur son terrain, il sera de sa responsabilité de faire ces OLD.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter :

<https://www.sjlm.fr/securite.html> (Commune de Saint-Julien)

www.var.gouv.fr/l-obligation-de-debroussailler-a1217.html (Préfecture du Var)

Il a neigé sur Saint-Julien

Bulletin météo du 4 Janvier 2021

« Le temps restera dominé par la grisaille sur l'ensemble du pays, avec **de faibles chutes de neige par endroit** ». Extrait des prévisions de Météo-France (Source AFP).

Comme chaque hiver, lorsque ce type de communiqué est transmis, les élus sont en alerte et les employés du Service Technique sont mobilisés pour faire face aux chutes de neige. Pour être efficace il faut savoir anticiper. Le « plan neige » de la municipalité commence en début de saison hivernale en équipant le tracteur de sa lame et de sa saleuse, en vérifiant que les stocks de sel (en sac et en vrac) sont disponibles.

Au matin de ce lundi 4 janvier 2021, le ciel est gris, le plafond est bas, le thermomètre est aux alentours de 0°C, laissant présager des chutes de neige, mêlées de pluie. Celles-ci ont commencé à tomber en petits flocons à partir de 10 heures et se sont intensifiées au fil des heures en recouvrant très rapidement la commune d'un manteau blanc. Sur les communes voisines (Vinson, Ginasservis, Saint-Paul, Rians) le phénomène n'a pas eu la même intensité. A Saint-Julien, compte tenu de son altitude, les chutes de neige sont très souvent plus intenses qu'ailleurs.

Dès 13 heures le plan neige rentre dans sa phase terrain pour lequel il faut prioriser les secteurs d'intervention. Un de nos agents s'atèle à la déneigeuse et commence par les alentours de l'école, de la crèche et de la Maison de retraite, le centre du village de Saint-Pierre, avant de s'attaquer aux chemins communaux de nos 28 hameaux. A lui seul jusqu'à 1h00 du matin, il parcourt plus de 160 kilomètres et répand plus de 4 tonnes de sel. Le reste du personnel s'emploie à déneiger les trottoirs et les lieux publics pour sécuriser la circulation des piétons. Monsieur le Maire veille également que les équipes du Département sont en route pour que les axes routiers principaux soient traités. Malgré toutes ces précautions, quelques automobilistes se sont trouvés bloqués en début d'après-midi sur la RD69, dans la montée du Jas des Hugou. Cet incident a notamment été causé par un camion toupie qui, faisant demi-tour, a bloqué la chaussée. Le lendemain, tous les agents communaux ont poursuivi leurs efforts pour déneiger les routes et saler les accès piétons.



Photos non contractuelles



Ce qu'il faut savoir au niveau du déneigement des routes sur la commune :

- les Routes Départementales sont à la charge du Département,
- la Commune est responsable de sa voirie (soit **plus de 80 km pour Saint-Julien**).

En prévision des prochains épisodes, la municipalité a prévu de doter tous les commerçants d'un sac de sel afin qu'ils puissent dès leur ouverture sécuriser leur accès. Et concernant le déneigement des trottoirs du Domaine Privé, la loi permet aux mairies de produire un arrêté afin d'inviter chaque riverain à assurer le déneigement du trottoir devant sa porte, ainsi que le retrait éventuel de plaque de verglas.

STations d'EPuration (STEP)

L'acquisition des terrains et les études de faisabilité sont désormais terminées. Les travaux pour le remplacement des **4 STEP** déclarées non conformes depuis 2003 seront engagés d'ici quelques mois pour réaliser les STEP de Boisset, Bourdas, Phélines et Bernes. Il s'agira de STEP avec lits plantés de roseaux (comme au Pardigaou). **Coût estimé = 1 575 000 € TTC.**

Consultation des Entreprises	Dépouillement des Offres et Choix	Début des Travaux	Livraison des 4 STEP
Avril – Mai 2021	Juin – Juillet 2021	Septembre – Octobre 2021	1 ^{er} Semestre 2022

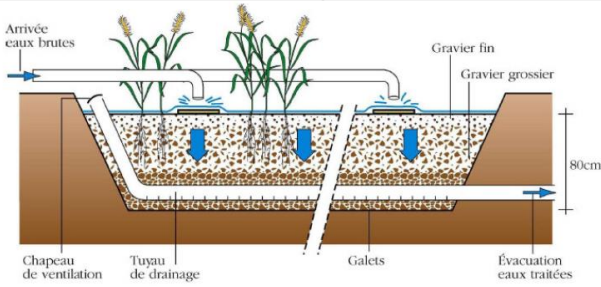
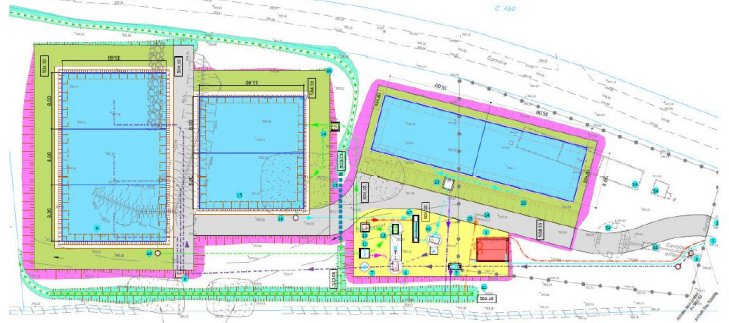


Schéma de principe d'une station avec
Lits Plantés de Roseaux



Plan de la STEP des BERNES-ROUVIERES

OBTENIR ET UTILISER



MON DISQUE BLEU

Nous l'évoquons dans L'EminiMAG du mois de Janvier, le disque bleu est arrivé. La réglementation de certaines zones de stationnement au cœur du village est le fruit d'une réflexion menée par la municipalité en réponse aux incivilités récurrentes de certains qui n'ont pas compris que l'espace public doit être partagé par tous les usagers. Les commerçants soucieux de la sécurité de leur clientèle ont adhéré à cette démarche qui conduira à éviter les stationnements abusifs et offrira une fluidité pour les arrêts « minute » devant leur magasin.

Où me procurer un disque bleu ?

La commune de Saint-Julien offre **2 disques par foyer** à retirer **en mairie** aux heures d'ouverture **à partir du 12 avril 2021.**

Où est-il obligatoire ?

Dans les **4 zones réglementées** de stationnement suivantes :

- Boulangerie, Snack, Eglise,
- Boucherie, Boulangerie, Pharmacie,
- Epicerie, Restaurant, Bar,
- Mairie, La Poste.



Quand faut-il l'utiliser ?

Tous les jours
entre 8h00 et 18h00.

Quelle est la durée de stationnement autorisée ?

30 minutes

Quelles sont les sanctions encourues ?

Une courte période de pédagogie sera observée.

A partir du **01 juin 2021**, en cas d'absence du disque ou de dépassement de l'horaire, vous serez passible d'une amende de 35 €, voire plus si vous commettez une autre infraction constatée au titre du Code de la Route.

TRAVAUX à BOISSET



Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau du Nord-Ouest Varois (SIANOV) a entrepris des travaux sur la conduite du Boisset. Celle-ci achemine l'eau potable aux 8 communes du syndicat (Artigues, Esparron-de-Pallières, Ginasservis, La Verdière, Rians, Saint-Julien-Le-Montagnier, Saint-Martin-de-Pallières, Varages). Datant des années 1970 elle avait fort besoin d'être sécurisée.

Les travaux ont été réalisés sur deux tronçons de conduite en fonte d'un diamètre de 250 mm et d'une longueur totale d'environ 350 mètres. Ils présentaient des fuites notamment au niveau du passage de l'ancien Canal du Verdon. D'autre part, des habitations ayant été construites sur la conduite, dans le bas du hameau du Boisset, il était important de la déplacer.

La commune et le SIANOV ont décidé après étude, de dévier cette conduite, en la faisant transiter sur des terrains communaux. Un second secteur de travaux au niveau de la RD 69 au croisement du Boisset a permis de consolider le passage sur l'ancien canal et la traversée de route. Les travaux ont commencé le 18 janvier et sont terminés depuis fin mars. Ces 2 opérations s'inscrivent dans le cadre de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable des communes. Le coût de ces travaux pour le SIANOV est d'environ 372 000 € TTC.

INFOS AQUALTER

Suite aux appels reçus en Mairie concernant les factures d'eau, avant de vous adresser à AQUALTER (04 94 10 80 90) merci de vérifier :

- **L'absence de fuite** : fermez tous les robinets, l'index du compteur ne doit pas tourner,
- Que le **numéro du compteur et son index**, sont les **mêmes** que **ceux sur votre facture**.

Une erreur de relevé ou de saisie du relevé est toujours possible. Si cela est votre cas appelez la société AQUALTER.

Autre cas possible : l'index qui a servi à établir la consommation des précédentes factures était un index estimé (cas de certaines factures du mois de septembre 2020 qui ont été établies sur un estimatif). Il est possible que pendant 2 ou 3 ans votre compteur n'ait pas eu de relevé réel, ce qui pourrait expliquer une forte consommation correspondant à une régularisation sur votre facture.



La Sous-Préfecture de Brignoles, en lien avec les services sociaux de Saint-Julien, a organisé début mars une session de vaccination de 3 jours sur notre commune (deuxième injection programmée début avril).

Cette campagne de vaccination s'est adressée aux personnes de la commune âgées de plus de 75 ans. Si cette opération concernait environ 300 administrés, seulement 72 de nos aînés ont été acceptés au regard de la capacité d'accueil du centre provisoire (24 personnes par jour). Elles ont été contactées pour accord et ont reçu une convocation. Nous sommes conscients que cette opération n'est pas satisfaisante pour tout le monde, elle a cependant le mérite de montrer que nos territoires ne sont pas oubliés. Le CCAS travaille pour que de nouvelles campagnes soient réalisées. La commune a exprimé à l'ARS (Agence Régionale de Santé) sa volonté d'instaurer un centre de vaccination temporaire.

Test Covid-19

En ce qui concerne les tests RT-PCR (test nasal), vous pouvez toujours vous faire tester dans notre Centre de dépistage ouvert depuis la mi-novembre rue de l'Hôtel de Ville. N'hésitez pas à nous contacter au **04.94.80.67.46** les lundis et jeudis matin de 10h00 à 12h00. Ces tests sont ouverts à tous, sans ordonnance et pris en charge par la Sécurité Sociale. Carte vitale et pièce d'identité sont à présenter lors du prélèvement. Nous restons mobilisés et à vos côtés.

BAFA

Rendez-vous sur le site internet de la CC Provence Verdon.

Aînés ou Jeunes, l'équipe municipale, porte toujours sur vous un regard bienveillant.



Vivez l'expérience
BAFA

Formation Générale

En demi-pension

Varage (83)

24 avril au 1er mai 2021

Tarif territoire* : 320 €

Tarif hors territoire : 412 €

*Résidents du territoire de la communauté de Commune Provence Verdon (Artigues, Barjols, Brue-Auriac, Esparron de Pallières, Fox-Amphoux, Ginasservis, La Verdère, Montmeyan, Pontevès, Rians, Saint Julien le Montagnier, Saint Martin de Pallières, Sellions Source d'Argens, Tavernes, Varages.

RECRUTEMENT SAISONNIER

Comme chaque année, la Commune recrute des jeunes à partir de 18 ans, pour la saison estivale (juillet et août) : Saint-Julien Plage, Vigie, Services Techniques. Les candidatures (CV + lettre de motivation), doivent être adressées à :

Mairie, 22 rue de l'Hôtel de Ville

ou par mail : mairie.stjulien.accueil@orange.fr

ou à déposer à l'accueil.

04 91 54 25 36

accueil3@cemea-paca.org

47 rue Neuve Ste Catherine
13007 Marseille

CMEA PACA

cemea_paca

Plus d'information et
inscriptions sur

cemea-formation.com



CMEA
Provence Alpes Côte d'Azur

INSCRIVEZ-VOUS au BAFA !!! Participation de la commune pour nos jeunes de 50 €.

SOUVENIR Jumelage avec TERDOBBIATE



TERDOBBIATE (TARDUBIA' en Piémontais)

En 1982, lors d'un Congrès Européen, Maurice JANETTI rencontre son homologue italien le Comte Alessandro CICOGNA MOZZONI qui recherche une commune pour se jumeler. Monsieur JANETTI, lui dit alors qu'il a des origines italiennes et la discussion s'engage. C'est ainsi que le 5 septembre 1982 à TERDOBBIATE, puis le 28 novembre 1982 sous une pluie battante à SAINT JULIEN, est signé le jumelage entre les deux communes.

TERDOBBIATE est une commune de la région PIEMONT, située au nord-ouest de l'ITALIE, dans la province de NOVARA. De tous les villages qui l'entourent, c'est la plus petite commune par sa population (469 habitants). Son territoire s'étend sur 842 hectares. On y cultive du riz et des céréales. L'été, il y fait très chaud et l'hiver est rude à cause du brouillard qui peut persister pendant plusieurs jours.

La fertilité de la terre est exceptionnelle grâce à l'irrigation par le canal QUINTINO SELLA construit vers 1870. L'ouverture du canal a changé le paysage de toute la zone, apportant une production agricole importante.

Partant du fait que TERDOBBIATE est un petit village rural, l'administration communale s'est toujours trouvée dans l'impossibilité de faire des travaux d'embellissement, excepté sur une courte période (1939/1942) où le géomètre Cesare GERANZANI a réalisé le meilleur de ce qui existe actuellement. Les grands propriétaires n'ont jamais eu l'ambition d'agrandir le village, même s'ils ne se sont jamais opposés à quelques initiatives d'amélioration. En fait, il n'a jamais été possible d'acheter un bout de terrain dans le Centre, composé de bâtiments délabrés, pour y construire de nouvelles maisons car on ne vend « à aucun prix » d'où le dicton « *Tardubià, una Gesa, un Caste' e quatar Ca'* » (*Terdobbiate, c'est une Eglise, un Château et quatre Maisons*). Quelques exceptions toutefois, ces dernières années, de la part du Comte CICOGNA, sur les extérieurs de la commune.



Nous remercions chaleureusement Nicole YVER pour nous avoir communiqué ces photos.

Pour la création d'un dossier jumelage sur le site internet, si vous possédez des souvenirs (photos, textes, vidéos...) nous serions heureux de les partager (contactez la mairie).



Boîte Aux Lettres

Depuis début mars la boîte aux lettres a été installée au niveau du parking de l'Office de Tourisme. Ce déplacement, en accord avec La Poste, était nécessaire face à l'augmentation croissante de stationnements gênants sur la voie publique. Nous en avons dénombré jusqu'à 30 par heure !!



Les plus pénalisés sont ceux qui venaient à pied à La Poste, il leur faut désormais se rendre sur le parking, ceux qui prenaient soin de stationner sur le parking gagneront du temps et pour les autres qui s'arrêtaient sur la voirie et sur le passage piétons ils devraient être satisfaits puisqu'ils n'ont même plus la peine de descendre de leur voiture pour poster leur courrier.

Une précision cependant, en repartant, veillez à ne pas emprunter le sens interdit, il peut vous en coûter 135 € d'amende et 4 points de retrait sur votre permis. Cela fait cher du timbre ...

Maison de Services Au Public

Mise en œuvre par l'État, la MSAP de Saint-Julien est située dans les locaux de la Poste depuis 2015. Elle est gérée par les agents postaux. Incontournable pour toutes vos démarches elle pourrait évoluer d'ici fin 2021. En effet, souhaitant renforcer la présence des services publics de proximité dans les milieux ruraux comme le nôtre, l'État est en cours de création du réseau **FRANCE SERVICES**. Il s'agira d'un guichet unique, qui s'appuie sur un socle de services garantis, rapprochant le Service Public des citoyens où chacun pourra venir se renseigner ou être mis en relation avec les différents services de l'État et de ses partenaires : Pôle Emploi, CAF, Sécurité Sociale, Assurance Retraite, Impôts, MSA, Justice, Retraite complémentaire ...



La municipalité appuiera cette labélisation afin que notre Commune conserve et développe ces services qui vont de pair avec les services postaux mais aussi, conditionnent l'avenir de notre bureau de Poste et de son distributeur de billets.

En attendant cette labélisation, la MSAP continue à vous accueillir au sein de la Poste pour :

- vous informer, renseigner et vous accompagner dans vos démarches administratives,
- vous aider aux démarches en ligne,
- résoudre des cas complexes en vous mettant en relation avec le service concerné.

Du matériel tel que téléphone, ordinateur, scanner, imprimante sont également mis à disposition pour vous aider et faciliter vos démarches.

N'hésitez pas à vous y rendre ou à contacter la MSAP de Saint-Julien au 04.94.04.18.05 (La Poste) pour vous renseigner ou prendre un rendez-vous.

ARNOLD Pierre – 19 décembre 2020

NOGUEIRA Julie Vve MONTEIRO – 04 janvier

BATTESTI Jean-Claude – 08 janvier

OT Yvette Vve BUDRONI – 20 janvier

FAURE Jean – 26 janvier

MORTELETTE Mauricette Vve CRETINON - 06 février

GUITTET Colette Vve BONNIN – 15 février

BRUN Madeleine Vve ROBERT – 16 février

BERENGIER Bernard – 06 mars

JEAN Marcel – 07 mars

CAVALIER Marguerite Vve AUGIER – 19 mars

OUDRY Jean-Louis – 13 mars

HOYNANT François – 27 mars

Ils/Elles sont arrivé(e)s

Emmy AFFIANIS SAINTE – 25 décembre 2020

Alais MACHU – 24 janvier

Romy HUGOU – 06 mars

Kimberley FOIS BONNANS – 09 mars



Remerciements

Josiane JEAN et ses proches remercient toutes les personnes s'étant jointes à leur peine lors du décès de **Marcel JEAN** survenu le 07/03/2021.

TELEPHONIE MOBILE

Avant 2014, seuls SFR (émetteur) et ORANGE (répéteur seulement) émettaient depuis le château d'eau du Vieux Village. Pour que la couverture du réseau de téléphonie mobile soit augmentée sur notre territoire communal nous avons depuis 7 ans sollicité les opérateurs et les services de l'État. Peu à peu, les zones blanches (non couvertes) ou zones grises (peu couvertes) se réduisent grâce aux implantations successives :

- 2015 : BOUYGUES (Château d'eau du Vieux Village)
- 2016 : FREE (Château d'eau du Pas de la Colle)
- 2018 : ORANGE (Maison de Retraite)
- 2021 : Pour les 4 opérateurs (Les Jonquiers)
- 2022 : BOUYGUES SFR (Château d'eau du Pas de la Colle)
- 2023 : Pour les 4 opérateurs (Boisset)

*La Fibre Optique
est attendue pour
fin 2022 début 2023.*

RESULTAT DU TIRAGE AU SORT

GAGNEZ UN SÉJOUR !!

Aux PINS PENCHÉS au LAVANDOU ou au CHÂTEAU à BAUDUEN

Le tirage au sort s'est déroulé en mairie le 11 Mars 2021.

C'est Monsieur REYRE Roger qui remporte le séjour.

